

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de BERNEUILSéance du 15 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quinze septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BŒUF, M. POITOU Didier, Mme CHAUVIN Elodie, M. CHADEFAUD Emmanuel, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.**Secrétaire de séance** : Mme RAVAIL Carine**Date de convocation** : 8 septembre 2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pouvoirs : 0**Délibération n°DCM-2025-24****Décision modificative N°1 – Budget Commune**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 développée,
 Vu la délibération N°DCM-2025-05 du 17/02/2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,
 Considérant la nécessité de procéder à une ouverture des crédits du budget principal,

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**Décide d'adopter** la décision modificative n°1 du budget 2025 arrêtée comme suit :**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013	1323	Subventions département	56 904 €	
	13461	DETR	34 142 €	
016	1641	Emprunt	23 000 €	
Total			114 046 €	

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21	2151	Travaux pont	114 046 €	
Total			114 046 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

Adoptée à l'unanimité



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication
 Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr